

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 octobre 2011

INSTAURATION D'UNE ÉPREUVE DE "FORMATION AUX PREMIERS SECOURS"
AU BREVET DES COLLÈGES - (n° 3691)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1

présenté par
M. Féron

TITRE

Supprimer les mots :

« des collèges ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel : le code de l'éducation fait seulement référence au « diplôme national du brevet ».